

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES
pour les 2e et 3e année de doctorat en cotutelle qui s'acquittent
des droits d'inscription dans l'Université partenaire
au titre de l'année universitaire 2023-2024

- Fiche récapitulative d'inscription en 2e ou 3e année de doctorat portant les avis du directeur de thèse, du co-directeur, du directeur de l'unité de recherche et du directeur de l'école doctorale
(à imprimer au format PDF à partir de la rubrique "documents administratifs" de votre espace personnel ADUM)
NB : Ce récapitulatif n'est disponible que lorsque l'école doctorale a validé votre dossier
- L'attestation d'inscription dans l'université partenaire
- La photocopie de la convention de cotutelle signée par toutes les parties
- L'attestation de bourse précisant le montant mensuel du financement et les dates de séjour en France ou la photocopie du contrat de travail durant le séjour en France
- L'attestation signée par le directeur du laboratoire d'accueil mentionnant :
 - les dates de séjour du doctorant dans le laboratoire entre le 1/09/2023 et le 31/08/2024
 - le montant mensuel du financement durant le séjour en France
 - éventuellement le complément de bourse
- La photocopie du dernier bulletin de salaire pour les doctorants salariés
- La photocopie de l'attestation de responsabilité civile valable du 1/09/2023 au 31/08/2024 portant la mention "vie privée" ou "scolaire et extra-scolaire"